



**Le Directeur général de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, a écrit le 14 mai dernier aux directeurs de banque pour dénoncer les démarches de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) en vue du transfert des dépôts de la sécurité sociale dans les comptes de la CDEC. Dans sa lettre, le DG de la CNPS accuse la CDEC de tentative de détournement de fonds publics.**

Selon le DG Mekulu Mvondo Akame, l'initiative de la CDEC de mettre la main sur les comptes de la sécurité sociale s'effectue de manière non conforme aux règles financières élémentaires. Il rappelle que la CNPS est un établissement public à caractère spécial régi par la législation internationale de la Conférence interafricaine de la prévoyance sociale et qu'elle doit gérer de manière autonome les cotisations sociales des assurés.

Le DG Mekulu Mvondo Akame accuse également les responsables de la CDEC d'ignorer ce principe, malgré les rappels à cet effet. Il les accuse d'être plus préoccupés par la recherche de fonds de fonctionnement pour leur organisme. Créée en 2008, la CDEC n'est effectivement devenue opérationnelle qu'en janvier 2023, avec la nomination de son équipe dirigeante.

Afin d'éviter tout conflit de compétence dans cette affaire, qui a déjà été portée à l'attention du ministre des Finances, la CNPS propose à la CDEC de signer une convention bilatérale définissant l'accord des parties, les obligations des uns et des autres, les taux de rémunération

des placements de la CNPS, les échéanciers de remboursement, etc.